

Paroles d'associations de la Seine-Saint-Denis

*Etude sur les associations soutenues par le Département
Réalités, effets, partenariats*

Synthèse
Avril 2015

PRESENTATION

Comment mieux saisir les réalités associatives d'aujourd'hui, apprécier les effets de leurs actions sur le territoire et la population, ainsi que l'évolution et la qualité des relations qu'elles entretiennent avec les institutions publiques ?

Ces questions sont l'objet même de l'étude sur les associations soutenues par le Département : *Paroles d'associations de la Seine-Saint-Denis (Réalités, effets, partenariats)*. Cette étude, pilotée par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (pôle évaluation des politiques publiques), en lien avec la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire, a donné lieu un rapport, dont le présent document est une synthèse.

SOMMAIRE

I. Contexte et méthodologie	4
II. Synthèse des résultats de l'étude	5
1. Les réalités : activités, forces vives, budgets, subventions, territoires, publics	5
2. Les effets de l'action associative	9
3. La qualité des relations entre les associations et les institutions	11
III. Enjeux et propositions	14
1. Reconnaître le rôle et l'utilité sociale des associations	14
2. Conforter la vie associative	15
3. Renforcer le rôle d'animateur territorial au Département	16
4. Améliorer la qualité des relations partenariales	17
5. Quelles suites pour cette étude ?	18

Cette étude a été pilotée par Félix Dupin-Meynard (chargé d'études au pôle évaluation des politiques publiques du Service du projet de gestion et de l'évaluation - Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation), en lien avec Gilles Alfonsi (directeur adjoint de la DSOE) et Judith Sylva (Déléguée à la vie associative et à l'éducation populaire). L'exploitation des données, l'analyse et l'écriture du présent rapport ont été réalisées par une équipe-projet composée de Félix Dupin-Meynard, Timothée André, Zohra Medini (pôle évaluation des politiques publiques), Judith Sylva et Gilles Alfonsi. Charifa Assad, stagiaire à la DSOE, a contribué à la construction du questionnaire et réalisé une partie des entretiens.

Des chercheurs, des partenaires du Département et des responsables associatifs ont été associés à la construction du questionnement évaluatif, puis à l'élaboration du questionnaire, de même que les directions participant au groupe de travail animé par la DVAEP. La liste de ces apports figure en annexe 4. Qu'ils soient ici remerciés pour leurs conseils méthodologiques, leur participation et leurs encouragements.

D'autres soutiens ont contribué à la réalisation de cette étude : la Direction des systèmes d'information pour l'administration du questionnaire en ligne (Abdallah Hassouna), le Service du courrier et la Direction de la communication. Gloria Alvarez (DSOE) et Marie-Claire Richard (DVAEP) ont saisi les questionnaires arrivés par courrier.

Enfin, nous tenons à remercier vivement l'ensemble des associations ayant répondu au questionnaire, ainsi que les personnes rencontrées en entretien.

Pour toute sollicitation concernant cette étude,
contacter le pôle évaluation des politiques publiques de la DSOE

Secrétariat du SPGE : 01 43 93 96 55 – galvarez@cq93.fr

I. Contexte et méthodologie

Le secteur associatif de la Seine-Saint-Denis est un acteur majeur du territoire. Il représente une très grande variété d'initiatives et de projets utiles aux habitants, de nombreux emplois, des actions auprès de publics hétérogènes, que ce soit dans les domaines de la culture, du social, de la santé, de l'insertion, de l'éducation ou du sport... Le tissu associatif développe une connaissance des problématiques du territoire, et des réponses de terrain, au plus près des réalités sociales et des populations.

Comme d'autres institutions publiques, le Département soutient de longue date de très nombreuses associations à travers ses politiques sectorielles. Ainsi, un récent état des lieux sur ses soutiens financiers a révélé qu'il subventionne chaque année près de 1 000 structures associatives. S'y ajoutent de nombreuses relations partenariales contribuant à la vie locale et, directement ou indirectement, à la mise en œuvre des politiques départementales.

Si des efforts importants sont réalisés par le Département pour développer des relations de qualité avec les associations, la période est marquée par des interrogations et des inquiétudes. De nombreux discours évoquent la fragilisation croissante des associations, à travers une pluralité de raisons qui s'entrecroisent : évolution des problématiques sociales et éducatives, évolution des formes de l'implication citoyenne, recrutement plus difficile de bénévoles, vieillissement de l'encadrement, changement de la nature du lien entre les institutions publiques et les associations au détriment de l'autonomie associative, baisse des financements publics, part croissante de l'initiative et des financements privés, etc. Il nous a semblé nécessaire de mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre, en allant au-delà des intuitions des acteurs.

Ainsi, la présente étude est née de la volonté de mieux connaître les réalités et les problématiques associatives, d'apprécier l'utilité sociale des associations en Seine-Saint-Denis et d'analyser l'évolution des relations entre associations et institutions publiques (dont le Département).

Ces constats et ces interrogations ont conduit à faire le choix structurant d'une étude globale, s'appuyant principalement sur le recueil et l'analyse de la parole d'une partie de ceux qui font la vie associative de la Seine-Saint-Denis.

La réalisation de ce projet a bénéficié d'un fort soutien de la Direction générale des services.

Méthode et échantillon

Le choix de l'équipe-projet a consisté à recueillir la parole associative sans intermédiaire, à partir de l'intuition que cette parole recueillie directement serait riche et diverse, et qu'elle permettrait de mettre en lumière des réalités souvent perçues seulement au travers de la subjectivité des institutions ou des professionnels. Cela ne dévalorise nullement le point de vue des partenaires des associations : le but est d'enrichir l'intelligence de l'action publique avec les points de vue associatifs, en s'appuyant sur un ensemble large de témoignages permettant de dépasser les subjectivités individuelles.

Le dispositif méthodologique a été centré sur un questionnaire aux associations soutenues financièrement par le Département, complété d'entretiens qualitatifs approfondis. Cette étude n'est donc pas représentative de l'ensemble des associations actives en Seine-Saint-Denis.

Le questionnaire comportait des rubriques destinées à une analyse quantitative, et de nombreuses rubriques aux questions ouvertes, en vue d'une analyse qualitative des témoignages.

Afin de permettre l'expression de points de vue critiques, détachée des relations avec l'institution départementale et des enjeux de contrôle et de jugement induits par les relations financeur - financé, l'anonymat des répondants a été garanti, ainsi que la non utilisation des réponses pour d'autres fins que celle de l'étude et de ses prolongements éventuels.

886 associations subventionnées par le Département en 2013 ont reçu un courrier, le questionnaire et une enveloppe T pour renvoyer le questionnaire renseigné. Les foyers socio-éducatifs des collèges ont été exclus de cet envoi. Les associations pouvaient aussi répondre au questionnaire en ligne - c'est ce qu'elles ont choisi de faire dans la majorité des cas. La collecte a été lancée en mai 2014 et s'est poursuivie jusqu'à mi-juillet.

Au total, 225 réponses valides ont été enregistrées : le taux de réponse au questionnaire a donc atteint 25,4 %. Comparativement au taux de réponse habituel pour ce type de d'enquête (autour de 10 %), ce taux était inattendu, et semble témoigner d'un fort désir d'être entendu. Reste bien sûr à souligner que l'échantillon ainsi composé n'en demeure pas moins partiel, par rapport aux associations soutenues par le Département, et plus encore par rapport à l'ensemble du tissu associatif séquano-dyonisien.

Concernant les entretiens, 21 responsables, salariés ou bénévoles d'associations ont été rencontrés entre mai et juillet 2014.

II. Synthèse des résultats de l'étude

Nous résumons ici les principaux enseignements concernant les trois volets de cette étude (les réalités associatives, les effets de l'action associative et la qualité des relations entre les associations et les institutions, dont le Département), avant de présenter les enjeux qui s'en dégagent et les propositions qui pourraient y répondre.

1. Les réalités : activités, forces vives, budgets, subventions, territoires, publics

Une grande diversité d'associations

A travers le panel d'associations répondantes, la représentation d'un secteur associatif d'une très grande diversité de modes de structuration, d'objectifs et de types d'activité est confirmée.

Les associations répondantes ont des anciennetés très variables. La majorité d'entre elles sont nées après 1990, et pour une large part, depuis 2000 (33 %). On compte relativement peu d'associations très anciennes (16 % sont nées avant 1970). Très majoritairement, les associations répondantes ne comportent ni section ni établissement.

Les motivations qui ont mené à leur création sont de différentes natures. Les deux principaux motifs cités sont de « Répondre à des besoins non satisfaits » (55 % de l'échantillon) et de « Défendre une cause ou un intérêt général » (52 %). Les autres motifs « Structurer un groupe existant » (25 %) et « Répondre à une demande des partenaires publics » (20 %) sont cités moins souvent, tandis que « Créer un ou plusieurs emplois » l'est assez rarement (12 %).

Les objectifs des associations sont très diversifiés, et les secteurs d'activité multiples. 78 % des associations affirment agir sur au moins deux secteurs d'activités différents. Ainsi, près d'une association sur deux déclare agir dans le secteur de l'Education et de la formation, plus d'un tiers dans le secteur de la Culture, des pratiques d'activités artistiques et des pratiques culturelles, et plus d'un quart dans le secteur des Interventions sociales, dans celui de l'Aide à emploi, du développement local et de la promotion de solidarités, et dans celui du Sport et des activités de plein air.

La répartition des « types d'activité » fait apparaître une autre lecture de l'activité associative : la formation (53 %) est le type d'activité le plus fréquemment cité. Suivent dans l'ordre, l'organisation d'événements (46 %), les pratiques culturelles, de loisirs, sportives (42 %), l'accompagnement des personnes (41 %), l'éducation à la citoyenneté (35 %), l'animation (34 %), la transmission de savoirs (34 %), les services à des usagers ou à des adhérents (31 %), la prévention et la protection (26 %), et la mobilisation citoyenne (23 %). Notons que les activités en relation au champ de l'éducation populaire sont fréquemment citées par les associations.

Les adhérents et les bénévoles

Pour 88 % des associations répondantes, les adhérents sont plutôt des personnes physiques. Dans ce cas, on compte en moyenne 53 % d'hommes et 47 % de femmes. Près de la moitié des associations répondantes ont moins de 100 adhérents (40 % moins de 50 adhérents), seules 11 % ont moins de 10 adhérents, et 11 % en ont plus de 1000. Le nombre médian d'adhérents (78) est très inférieur à la moyenne du nombre d'adhérents (1620) ; en effet, un petit nombre d'associations ayant de très nombreux adhérents fait augmenter cette moyenne.

90 % des associations mènent leurs activités grâce à des bénévoles. On compte en moyenne 132 bénévoles par association. La moitié d'entre elles en ont entre 1 et 20, plus d'un quart entre 20 et 100, et seules 8 % en ont plus de 100. Par ailleurs, on constate une tendance nette, et logique au vu du coût de l'emploi salarié : plus le budget est faible, plus la part de bénévoles est importante.

La part de bénévoles parmi les « forces vives » des associations (salariés et bénévoles) varie fortement selon les secteurs. Elle est importante dans les secteurs des Sports (76 %), de l'Education - formation (72 %), qui sont les secteurs aux plus petits budgets. Elle est également forte dans le secteur de la Défense des droits et des causes (71 %), dans lequel les associations ont pourtant des budgets très hétérogènes. Elle est à l'inverse faible dans les secteurs de la Santé (30 %) et de l'Insertion - emploi (41 %), qui sont des secteurs où l'on trouve beaucoup d'associations à budget important.

Au-delà des activités des dirigeants associatifs (membres du conseil d'administration), l'investissement des bénévoles dans la vie des associations est variable. Dans certains cas, ils agissent à tous les niveaux (c'est notamment le cas des associations non employeuses) ; dans d'autres, ils assurent la gestion de l'association (organisation, comptabilité, secrétariat, ressources humaines...) et/ou mettent en œuvre les actions ou interventions « sur le terrain » (animation, accueil, accompagnement...).

Le salariat associatif

78 % des associations de l'échantillon sont employeuses. Cependant, on trouve des associations sans salarié dans tous les secteurs d'activité (sauf celui de la Santé). Les associations non employeuses sont plus nombreuses dans les secteurs de l'Education - formation et des Sports.

Le nombre de salariés des associations a progressé de 10 % entre 2010 et 2013. On constate toutefois que 16 % des associations de l'échantillon ont perdu des salariés entre 2010 et 2013, tandis que 42 % en ont gagné.

Parmi les associations employeuses en 2010, le nombre de salariés a augmenté pour 49 % d'entre elles, il est resté stable pour 26 %, et a baissé pour 25 %. Enfin, parmi les associations non employeuses en 2010, 24 % ont embauché entre 2010 et 2013, et 76 % sont restées non employeuses.

Concernant la précarité de l'emploi associatif, elle se manifeste à la fois par les types de contrats, et par le recours au temps partiel :

- En moyenne, les associations employeuses de l'échantillon ont 33 % de CDD et 67 % de CDI. Les CDD sont très fréquents dans le secteur de la Culture en particulier (51 %). Par ailleurs, les associations déclarent que les emplois aidés représentent en moyenne 23 % de leurs salariés.
- Le temps partiel est très répandu, puisqu'en moyenne, pour l'ensemble de l'échantillon, un salarié travaille 64 % d'un ETP. Le recours au temps partiel est particulièrement important dans les secteurs des Sports et de la Culture. Notons aussi que plus les associations ont un budget important, moins elles recourent à l'emploi à temps partiel.

Enfin, 10 % des associations répondantes déclarent accueillir des volontaires, et 27 % indiquent avoir accueilli au moins un stagiaire en 2013.

Les budgets des associations

Le budget global des associations de l'échantillon (quels que soient leurs paramètres d'activités) est compris entre 150 euros et 45 millions d'euros ; en moyenne il est d'un peu plus d'un million d'euros, tandis que le budget médian n'est que de 226 500 euros. Ce fort écart s'explique par la proportion importante de « petites associations », et à l'inverse un petit nombre de très grandes associations dont le budget fait augmenter la moyenne.

On constate des différences importantes selon les secteurs. Le budget médian et le budget moyen sont les plus faibles dans le secteur des Sports, et la part d'associations au budget inférieur à 100 000 euros y est la plus forte. Dans le secteur de la Santé, le budget moyen est le plus élevé ; dans le secteur de l'Insertion - emploi, le budget médian est le plus important, et la part d'associations de plus d'un million d'euros de budget est la plus importante (45 %). Dans le secteur de l'Education - formation, le budget moyen et le budget médian sont assez bas – on y trouve la plus forte part d'associations au budget inférieur à 50 000 euros. Dans le secteur de la Culture, le budget moyen et le budget médian sont assez bas – on y trouve beaucoup d'associations de taille moyenne, au budget compris entre 50 000 et 500 000 euros. Enfin, dans le secteur de l'Action sociale, on trouve à la fois beaucoup de petites associations (37 % en dessous de 50 000 euros de budget) et beaucoup de grandes (32 % au-dessus d'un million d'euros de budget).

Les subventions

En moyenne, les subventions publiques représentent 56 % du budget des associations. Les subventions publiques représentent plus de 60 % du budget de la moitié des associations. 8 % comptent moins de 10 % de subventions publiques. Enfin, seules 5 % des associations ont un financement exclusivement composé de subventions publiques. La part de subventions publiques n'est pas corrélée au volume du budget.

Si le montant moyen des subventions du Département de la Seine-Saint-Denis est de 55 145 euros, pour la moitié des associations répondantes, il est inférieur à 15 000 euros, ce qui atteste d'un très grand nombre de petites subventions. La subvention du Département a été inférieure à 5 000 euros pour près d'un tiers des associations ; supérieure à 23 000 euros pour 40 % des associations. On constate une certaine homogénéité entre les secteurs d'activité, mis à part deux secteurs atypiques (le secteur de la Santé et celui de l'Insertion - emploi), qui ont des subventions souvent plus importantes.

En moyenne, la subvention du Département représente 37 % du total des subventions publiques perçues par une association. La proportion médiane est de 22 %. Notons que pour 18 % des associations, les subventions du Département représentent plus de 80 % de l'ensemble des subventions reçues, et qu'elles en représentent la totalité pour 11 % d'entre elles.

Le secteur des Sports, et celui de l'Education - formation sont ceux dans lesquels les subventions du Département constituent la plus forte part de l'ensemble des subventions. A l'inverse, dans les secteurs de la Santé, de l'Insertion - emploi et de la Culture, les subventions du Département dépassent rarement 50 % de l'ensemble de leurs subventions.

En moyenne, la subvention du Département a représenté 20 % du budget global des associations répondantes en 2013. On constate une corrélation entre le montant du budget global et la part de la subvention du Département dans le budget des associations : les petites associations sont plus « dépendantes » financièrement du Département que les grandes, qui bénéficient de cofinancements importants de la part d'autres partenaires. Le rapport entre la subvention du Département et le budget global varie d'un à trois entre le secteur des Sports (32 %) et celui de la Santé (9 %).

L'analyse des réponses qualitatives a permis de noter qu'il existe un « effet label » ou « effet levier » pour certaines associations qui indiquent avoir pu accéder à d'autres soutiens financiers que celui du Département en ayant fait valoir l'existence de celui-ci ou d'un accompagnement méthodologique de la collectivité.

Les territoires d'intervention

Peu d'associations répondantes limitent leur périmètre d'intervention à un seul ou plusieurs quartiers. Si le quart d'entre elles n'intervient pas au-delà d'une échelle intercommunale, la moitié des associations affirme intervenir au-delà du département. En tendance, les associations dont le budget est le plus élevé ont un rayonnement territorial plus large, et inversement, mais des exceptions sont constatées dans les deux sens.

Concernant leurs interventions dans les communes du Département, on constate que les deux tiers des associations interviennent dans plus de deux communes. Quant à leur répartition géographique, on observe tout d'abord que les communes faiblement couvertes sont situées soit au centre soit aux marges (nord, est, sud) du Département. Aucune d'entre elles n'est limitrophe à Paris. Si l'on rapporte ces chiffres à la population des communes, on constate que les communes les plus couvertes sont des moyennes et petites communes.

Les publics

La moyenne des personnes touchées¹ par les associations (3 734) est environ 5 fois supérieure à la médiane (726), car elle couvre de grandes disparités : 9 % des associations répondantes ont touché plus de 10 000 personnes en 2013, 10 % entre 500 et 1 000, 33 % entre 100 et 500, et 10 % moins de 100. Parmi ces personnes touchées, les associations déclarent en moyenne toucher « régulièrement » 50 % d'entre elles.

La répartition femmes / hommes des publics est équitable en moyenne. La moitié des associations déclare un public mixte, un quart une dominante féminine, et un dernier quart une dominante masculine. Ces moyennes varient en fonction des secteurs : ainsi par exemple, l'action sociale touche davantage de femmes, et le sport davantage d'hommes. Quant à l'âge des publics, on constate que l'activité associative touche une large proportion de « jeunes » (5 % de jeunes enfants ; 25,5 % d'enfants ; 19 % de jeunes / adolescents), et peu de seniors (6,5 %).

Si les « publics spécifiques » des associations répondantes varient fortement en fonction des secteurs, certains sont fréquemment cités : personnes en situation de pauvreté, bénéficiaires des minimas sociaux ; habitants des quartiers « politique de la ville » ou d'habitat social ; personnes sans emploi ; professionnels (de tel ou tel secteur) ; personnes handicapées, ou malades.

Le principal constat est celui d'une action qui implique souvent un public en situation de pauvreté et bénéficiaire des minimas sociaux, en particulier du RSA, et ce dans presque tous les secteurs. Les personnes handicapées sont souvent citées parmi les « publics spécifiques » touchés par les associations.

Par ailleurs, 59 % des associations déclarent que leurs activités touchent des publics ayant des difficultés importantes d'accès à leurs droits et / ou qui sont éloignés des structures publiques. Cette part est particulièrement importante dans les secteurs de la Défense des droits et des causes (78 %) et de la Santé (73 %).

Enfin, la majorité des associations déclarent qu'une partie de leur public participe à la vie de l'association (gestion, décision, initiative...) ou à la mise en œuvre de ses actions.

Ces éléments montrent que l'action associative concerne de manière privilégiée des publics en difficulté en matière d'accès aux droits en situation de précarité ainsi que certains publics spécifiques (public handicapé). Cela témoigne d'un très haut niveau de prise en compte par les associations des problématiques du territoire, mais aussi du rôle social majeur qui leur incombe aujourd'hui.

¹ L'expression « personnes touchées » regroupe une grande diversité de situations, du spectateur unique à la personne accompagnée intensivement dans la durée.

2. Les effets de l'action associative

En vue de contribuer à une analyse de l'utilité sociale des associations, de sa portée et de sa diversité, nous avons tenté d'approcher les effets qualitatifs des associations (sur les personnes, les groupes sociaux, les institutions, le territoire, la société...), à travers la parole des associations. Il s'agit donc d'un recueil partiel, une première vision de la large diversité des effets de l'activité associative.

Rappelons ici que l'analyse des effets doit rester modeste dans l'attribution des impacts aux actions, tant le nombre de facteurs intervenant sur la modification d'une situation donnée est important. D'ailleurs, certaines associations préfèrent elles-mêmes parler de « contribution à... » que d'effets directs. »

Des effets sur les personnes

Les effets recensés sur les personnes concernent en premier lieu l'accès à l'autonomie et l'amélioration des conditions de vie, concrétisés par l'accès aux droits, par des apprentissages, par de l'accompagnement, la résolution de problèmes sociaux spécifiques (modes de garde, logement...), la prévention et la sensibilisation aux risques, l'initiation aux déplacements, l'accès à l'emploi ou à la formation.

D'autres effets très largement partagés concernent l'épanouissement des personnes et leur émancipation individuelle et collective, à travers la réussite éducative, le développement de l'esprit critique et de la capacité d'analyse, l'expression orale, écrite, artistique, l'apprentissage d'une langue, la confiance en soi, la valorisation ou l'estime de soi. On peut aussi évoquer, dans ce sens, la découverte, l'initiation et l'accès à de nouvelles pratiques ou activités, qu'elles soient artistiques, sportives, culturelles, pour des publics parfois « empêchés ».

En termes d'évolution des représentations sociales et des sociabilités, les effets sont aussi nombreux, à travers les rencontres, l'inter-culturalité et la mixité des publics, le goût du collectif, la prévention et la régulation des conflits, la lutte contre les discriminations et les préjugés...

Enfin, d'autres effets en termes d'accès à une « citoyenneté active » et à l'engagement sont évoqués, à travers l'éducation populaire, la sensibilisation à des causes, la politisation, la solidarité, ou encore l'apprentissage de la mobilisation collective.

Des effets sur les institutions

Les institutions (collectivités, associations, entreprises) sont aussi des « cibles » de l'action associative. Les effets recensés concernent principalement les institutions publiques et leurs interventions. Il s'agit en premier lieu d'effets sur le pilotage des politiques publiques et sur la prise en compte de nouvelles problématiques, par le plaidoyer, la sensibilisation, l'information ou la mobilisation, mais aussi parfois via la co-construction.

En second lieu, les associations décrivent des effets en termes de rencontres entre acteurs, de dialogue entre institutions et citoyens, de mise en réseau et de coopération. Enfin, un certain nombre d'associations insiste sur leur rôle de médiation, en ce qu'elles facilitent ou améliorent les relations entre les institutions et leurs usagers.

Des effets sur le territoire

Les effets recensés sur le territoire concernent principalement sa représentation - que ce soit par ses habitants, ou son image médiatique -, mais aussi l'aménagement du territoire, via la construction, la préservation de lieux ou de milieux, ou encore la sensibilisation et la mobilisation en direction des institutions actrices de l'aménagement du territoire.

Des effets sur la société

A travers l'ensemble de ces effets combinés, on peut parler d'effets induits à plus long terme sur la société, au sens où des dynamiques sociales à une échelle bien plus vaste peuvent s'en trouver impactées, par l'action combinée des associations et d'autres facteurs. Ainsi, l'action associative produit par exemple des effets sur la pauvreté, le chômage, les représentations sociales (et donc les discriminations), le lien social, la solidarité, l'appropriation des espaces, l'adaptation des politiques publiques aux évolutions des problématiques sociales, etc.

Une contribution à l'action publique

Les trois quarts des associations répondantes considèrent que leur action « répond à des insuffisances des institutions publiques » ; insuffisances « quantitatives » d'une part, au sens où la réponse n'est pas assez large, voire absente dans certains champs, et insuffisances « qualitatives » d'autre part, au sens où les associations ont des atouts qui leurs permettent de mieux répondre à certains besoins sociaux que les institutions publiques.

Les insuffisances de l'action publique auxquelles les associations affirment répondre sont liées, en premier lieu, à l'absence ou au manque de services publics, notamment en raison du « désengagement » et du « manque de moyens » observé dans nombre de secteurs. Ces insuffisances sont aussi décrites en termes de « déficit de couverture territoriale », et ce particulièrement dans les quartiers populaires. Les associations évoquent enfin des insuffisances liées à des publics spécifiques et / ou à des problématiques particulières, face auxquelles les pouvoirs publics n'ont pas de réponse appropriée ou suffisante.

Les associations estiment apporter une réponse nécessaire à ces insuffisances. Au-delà de la compensation du déficit d'intervention public, elles mentionnent des atouts pour « mieux » répondre aux besoins sociaux.

Ces « atouts » sont notamment liés, selon elles, à leur proximité, leur ancrage, leur connaissance du terrain et des habitants, qui leur confère aussi une crédibilité et une légitimité auprès de certains publics. Les associations rappellent à ce sujet qu'elles sont parfois des intermédiaires incontournables entre les institutions publiques et leurs usagers. Elles mentionnent aussi leur capacité de mobilisation, leur souplesse, leur réactivité, leur adaptabilité, leur capacité d'innovation et d'expérimentation.

Enfin, les associations insistent sur leur capacité à toucher des publics très éloignés des institutions publiques, sur leur accessibilité (géographique, temporelle), la force de l'engagement de leurs bénévoles, ou encore, leur expertise et leur expérience dans certains secteurs.

Ces éléments rapportent des effets de l'action associative en termes d'utilité sociale, qu'il s'agisse d'effets directs sur les trajectoires des personnes, d'effets sur le territoire, d'effets de transformation ou d'évolution de la société. De plus, ils révèlent des atouts des modes d'intervention des associations par rapport aux modes d'action institutionnels.

Des effets « d'intérêt général » ?

Au-delà des effets précédemment évoqués, cette étude permet d'évoquer des apports plus fondamentaux et sur le long terme, qui se situent, pour la plupart, dans le champ de « l'intérêt général » (au sens courant de cette expression). Non seulement les associations produisent des réponses à des besoins sociaux, insuffisamment ou mal pris en charge par les services publics, mais par leur proximité et leur connaissance du terrain, elles perçoivent des besoins et conçoivent des réponses, parfois inédites, qui débordent aussi largement du champ de l'intervention publique institutionnelle.

En ce sens, les associations sont coproductrices de « l'intérêt général ». D'une part, elles contribuent à sa définition, par le biais de la détection de problèmes sociaux, et par des fonctions d'alerte et de mobilisation sociale. L'une de leurs fonctions est ainsi d'exercer une « pression » citoyenne sur les institutions. D'autre part, elles apportent des réponses que les institutions ne peuvent pas toujours

donner (en raison par exemple de leur éloignement vis-à-vis de certains groupes sociaux, de leur logique souvent descendante, de leurs contraintes budgétaires ou encore de la lourdeur administrative). La contribution des associations à la réalisation de nombreux objectifs des politiques publiques ne se réduit donc pas à un rôle de prestataire, complémentaire des institutions. Ainsi, chaque soutien financier du Département à une association participe à la réalisation des objectifs plus généraux et des effets à plus long termes évoqués ici.

3. La qualité des relations entre les associations et les institutions

Cette partie concerne d'une part les rapports entre les associations et les institutions publiques, d'autre part les rapports entre les associations et le Département.

Les partenariats avec les institutions publiques

Dans leur grande majorité, les associations développent de multiples partenariats (qu'ils soient ou non financiers) avec des acteurs publics, privés ou associatifs. Concernant les institutions publiques, mis à part le Département (partenaire commun à tous les répondants), les communes sont les plus fréquemment cités (75 %), devant l'Etat (68 %) et les Régions (57 %). Les intercommunalités (31 %) et l'Union européenne (16 %) le sont moins souvent.

Par ailleurs, 26 % des associations ont évoqué d'autres institutions publiques, en particulier la CAF, la CPAM, les établissements scolaires, Pôle emploi et divers établissements publics (agences, instituts, etc.). Enfin, 57 % des associations ont déclaré travailler en partenariat avec d'autres associations, et 35 % avec des entreprises. Les partenariats sont souvent plus diversifiés dans les secteurs de la Santé et de l'Insertion - emploi.

Pour rappel, les subventions publiques représentent en moyenne 56 % des budgets des associations répondantes (plus de 60 % pour la moitié d'entre elles).

L'évolution des relations avec les institutions publiques

La très grande majorité des associations répondantes considère que leurs relations avec les institutions évoluent positivement (71 %) ou très positivement (19 %). On constate cependant des variations liées à l'évolution de leurs subventions : plus ces dernières sont en baisse, plus les associations qualifient négativement l'évolution de leurs relations.

En décrivant les raisons et les effets de ces évolutions, les associations, même lorsqu'elles formulent un avis « positif », nuancent l'image d'une satisfaction globale. Certaines saluent la reconnaissance croissante de l'apport des associations par les collectivités, la multiplication d'objectifs partagés, ou encore la meilleure qualité du dialogue et la pérennité du soutien dont elles bénéficient. D'autres associations décrivent, à l'inverse, une dégradation des relations due aux baisses de financements, aux lourdeurs administratives supplémentaires (en particulier pour les petites associations), ou encore, à la transformation des logiques de financement en faveur des subventions de projet, au détriment des subventions globales de fonctionnement. Par ailleurs, plusieurs associations critiquent des attentes institutionnelles renforcées concernant la rationalisation et l'efficacité, au détriment de la reconnaissance de leur projet propre et de ses divers effets, et des débats sur le sens de leurs actions.

Les subventions ne sont en augmentation que pour une partie minime des répondants (12 %) ; pour la grande majorité d'entre eux, elles sont stables (45 %) ou en baisse (44 %, dont 9 % en forte baisse). L'évolution des subventions varie fortement selon les secteurs : dans les secteurs de la Santé et de la Défense des droits et des causes, la majorité des subventions sont en baisse ; dans ceux de l'Action sociale, et de la Santé, aucune subvention n'est en hausse ; dans celui de l'Insertion - emploi, 18 % des subventions sont en hausse.

Quelles conséquences sur l'action associative ?

Plus de la moitié des associations considère que l'évolution de leurs relations avec les acteurs institutionnels les a conduits à « développer » leurs projets, et un quart à les « transformer ». Toutefois, un tiers des associations a affirmé que ces évolutions les avaient conduites à « réviser » leurs projets (les commentaires précisant qu'il s'agit le plus souvent d'une révision à la baisse), et 14 % à « arrêter » certaines activités.

De manière plus qualitative, les associations détaillent les effets négatifs et positifs de l'évolution de leurs relations partenariales.

Du côté positif, les associations qui bénéficient de financements stables ou croissants évoquent des effets de pérennisation, de développement de leurs actions existantes, ou encore de mise en oeuvre de nouvelles actions – même si ces dernières sont parfois le fruit d'un fléchage croissant des subventions.

Du côté négatif, la baisse des subventions conduit certaines associations à diminuer leurs actions, ou bien à réduire leur portée, leur échelle, leur qualité. Elle en amène d'autres à maintenir leurs actions par d'autres moyens : contribution financière des publics, partenariats privés, autofinancement... De manière générale, les diminutions de subventions et la multiplication des subventions de projet et des appels à projet produisent des difficultés de pérennisation de la structure associative (insuffisante couverture des dépenses de fonctionnement, licenciements, pression sur les conditions de travail – comme en témoigne le recours au temps partiel et à l'emploi précaire). Enfin, elles conduisent des associations à transformer leurs projets pour « rentrer dans les cases », ou à développer des prestations, limitant de ce fait leur autonomie.

Par ailleurs, plusieurs associations indiquent que l'évolution de leur activité dépend avant tout des évolutions de la « demande sociale » et des problématiques auxquelles elles entendent répondre, affirmant par là leur autonomie à l'égard des institutions.

Les relations avec le Département

Les partenariats des associations avec le Département sont loin de se résumer à leur dimension financière : un tiers d'entre elles mentionnent un « accompagnement », et environ un quart évoquent la « mise en réseau », le « conseil », ou la « co-construction de politiques publiques ».

Les partenariats financiers sont de diverses natures (subvention de projet, subvention globale de fonctionnement, appel à projet, subvention d'investissement, prestations...), certaines associations recevant plusieurs types de subventions. Ils sont variables selon les secteurs :

- Les subventions globales de fonctionnement restent les plus répandues : elles concernent la moitié des associations (davantage dans les secteurs de la Culture et des Sports, moins dans le secteur de l'Action sociale) ;
- Les subventions de projet concernent 45% des associations (dont 22% dans le cadre d'appels à projets, 45% dans le secteur de l'Action sociale).

Les évolutions des relations avec le Département

Une très large majorité des associations répondantes estiment que leurs relations avec le Département ont évolué positivement ces dernières années ; seules 6 % affirment qu'elles ont évolué négativement. Cependant, il convient de mettre en regard ces chiffres avec les commentaires qualitatifs des associations, qui font apparaître un décalage important entre l'appréciation largement positive de l'évolution des relations, et le descriptif, beaucoup plus nuancé, du contenu de ces évolutions, que ce soit en termes de financements (et de types de financements), ou de dialogue, de connaissance et de reconnaissance.

Les commentaires les plus positifs sur l'évolution des relations avec le Département concernent la stabilité des financements, le dialogue, l'écoute, la confiance et la reconnaissance dont bénéficient les associations. Elles évoquent aussi une convergence d'intérêts, et une sollicitation bienvenue de leur expertise dans certains secteurs.

D'autres associations sont plus mitigées, critiquant une évolution de la nature du dialogue (« *On est passé d'un dialogue sur le fond à un dialogue de gestion* »), ou encore, un manque d'information sur les dispositifs de soutien financier. Les commentaires les plus négatifs, quant à eux, évoquent principalement la réduction des subventions – ou bien leur stagnation, en décalage avec l'augmentation de la demande sociale, ou ne permettant pas de financer de nouvelles actions. Ils concernent aussi l'augmentation des subventions de projet au détriment des subventions de fonctionnement, qui a un impact en termes d' « insécurité » du financement, donc d'incertitudes sur la pérennité des activités, de difficultés à assurer les dépenses de fonctionnement, ou encore en termes d'impacts sur l'autonomie des projets associatifs. Par ailleurs, la longueur des délais de versement est vivement et très largement mise en cause, de même que la lourdeur administrative des processus de financement.

Enfin, deux tiers des associations déclarent des financements stables (67 %) de la part du Département, 10 % des financements en hausse, 17 % en baisse et 6 % en forte baisse. Aucune association ne déclare de financements en forte hausse. La part d'associations déclarant une baisse des financements est plus faible concernant le Département (23 %) que pour l'ensemble des financements publics (44 %).

Quelles conséquences sur l'action associative ?

Les effets de ces évolutions sont globalement similaires à ceux évoqués précédemment concernant l'ensemble des partenaires publics. S'agissant plus spécifiquement du Département, les répondants insistent notamment sur :

- la mutation des formes de financement en faveur des appels à projets, et leurs impacts jugés négatifs sur l'autonomie des projets associatifs, ou parfois considérés comme positifs, sur la multiplication des actions financées,
- la reconnaissance de certains enjeux précis par le Département (violences faites aux femmes, sports féminins, insertion professionnelle, économie sociale et solidaire...) et les financements, soutiens ou partenariats qui en découlent,
- les impacts en termes d'augmentation ou de diminution de l'activité associative et de sa portée, consécutives à la diminution ou à l'augmentation des subventions,
- les difficultés induites par la complexité de certaines demandes de subvention et de certains bilans quantitatifs, ou encore des délais de réponse aux appels à projets, notamment pour les associations ne disposant pas de compétences administratives,
- les conséquences néfastes des délais de versement des subventions : des problèmes de trésorerie,
- les impacts positifs de la mise en réseau, du dialogue et de la co-construction dans certains secteurs.

L'appréciation des relations avec le Département

Interrogées sur plusieurs dimensions de leurs relations avec le Département, les associations ont réaffirmé un jugement très majoritairement positif (toujours plus de 75 %, et parfois presque 90 %), malgré des commentaires qualitatifs plus mitigés. Il est à noter qu'en tendance, et sur chacun de ces critères, on constate une plus grande part d'insatisfaction parmi les associations ayant reçu du Département des subventions inférieures à 23 000 euros.

Compréhension des projets et des problématiques. Les associations estiment globalement que leurs interlocuteurs au Département ont une bonne compréhension de leurs projets et problématiques, ce qu'elles attribuent notamment à la qualité du dialogue et de l'écoute (voir partie suivante) ou à l'ancienneté des partenariats. Certaines associations notent cependant que cela ne garantit pas toujours un soutien financier suffisant, ou encore que leurs objectifs ne trouvent pas d'échos dans les politiques départementales.

Identification des interlocuteurs, fréquence et qualité du dialogue. Une majorité de répondants affirme bien identifier leurs interlocuteurs, et avoir avec le Département des échanges réguliers et de qualité. D'autres les identifient ou les contactent plus difficilement, se considèrent insuffisamment écoutés, et regrettent que le Département ne s'appuie pas suffisamment sur les associations dans la

conception de ses politiques publiques. L'éloignement des services du Département vis-à-vis du terrain est aussi mentionné par certaines associations.

Critères et procédures de subvention. Si près des trois quarts des répondants se disent satisfaits des critères et procédures de subvention, de nombreuses critiques sont émises. Elles concernent notamment la lisibilité des différentes modalités de financement et des critères retenus pour l'attribution des subventions, la lourdeur et la complexité des dossiers de demande de subvention (les petites structures insistent sur les compétences nécessaires pour y répondre). Une demande de simplification est donc exprimée.

Afin de sécuriser leur fonctionnement, de nombreuses associations souhaiteraient bénéficier de financements pluriannuels stables. Par ailleurs, un certain nombre d'associations critiquent un recours croissant aux subventions de projet, notamment aux appels à projet, au détriment des subventions globales de fonctionnement. Elles affirment que ces financements ne permettent pas d'assurer la pérennité de leur activité, et insistent sur le caractère prescriptif et formatant des appels à projets.

Comme on l'a vu précédemment, les délais sont aussi critiqués : délais trop courts pour répondre aux appels à projets, trop longs dans les décisions d'attribution des subventions, et trop longs pour le versement des subventions.

Enfin, des associations affirment que le Département privilégie le soutien aux grandes structures.

Modalités de suivi et d'évaluation. Les quelques commentaires positifs en la matière portent en particulier sur l'utilité des temps de bilan et la clarté des demandes du Département. Les critiques concernent une évaluation « insuffisante » ou « trop lourde ». Certaines associations évoquent une prééminence des critères quantitatifs, qui ne permettrait pas de rendre compte de leur activité et de ses effets. Enfin, plusieurs associations souhaiteraient co-construire des critères d'évaluation avec leurs interlocuteurs au Département.

III. Enjeux et propositions

A travers l'analyse des réponses des associations, de nombreux enjeux ont émergé en termes de reconnaissance, de dialogue, de soutien, de formes de partenariat... Ces enjeux interpellent la politique du Département en direction des associations et l'invitent à une réflexion approfondie sur sa manière de soutenir les acteurs associatifs, sur le fond comme sur la forme.

Nous présentons ci-dessous quelques propositions qui pourraient permettre au Département de mieux soutenir les associations oeuvrant sur le territoire et auprès des habitants, d'améliorer ses relations partenariales, contribuant ainsi à renforcer l'utilité sociale de l'action associative.

Ces propositions, de différentes natures, sont une contribution au débat. Elles nécessitent des échanges au sein de la collectivité et avec les partenaires associatifs, de même que des approfondissements en vue de leur éventuelle mise en œuvre. Elles ne constituent pas une feuille de route de la collectivité mais une contribution à la réflexion de la collectivité sur son rapport aux associations.

1. Reconnaître le rôle et l'utilité sociale des associations

Un premier enjeu concerne la reconnaissance par les institutions publiques du rôle et de l'utilité sociale des associations, dans les nombreux secteurs où elles interviennent, et de leur contribution à la définition de « l'intérêt général » (identification des besoins sociaux) et à sa réalisation. Il s'agit de soutenir le tissu associatif, de lui faire confiance, de développer des logiques de co-construction, de dialogue et de respect mutuel.

Propositions :

- Donner de la visibilité aux associations par la mobilisation des outils de communication du Département, par des communications spécifiques, par l'organisation d'évènements locaux

- Valoriser l'utilité sociale des associations, notamment par la reconnaissance de leur rôle sur le terrain et au sein des instances et lieux partenariaux
- Promouvoir la co-construction de politiques publiques, de projets et de dispositifs innovants, de leur définition à leur mise en œuvre et à leur évaluation
- Favoriser l'interconnaissance entre les associations, et entre les associations et les institutions, par des travaux et rencontres communes, au niveau local et au niveau départemental

Un autre enjeu concerne le respect de l'autonomie des projets associatifs. En effet, le fléchage croissant des subventions est considéré par de nombreuses associations comme un manque de confiance, qui les place dans une logique de prestataires plutôt que d'acteurs de la société civile – ce qui est particulièrement préjudiciable aux plus petites structures. Il importe de prendre en compte le fait que l'action des associations va souvent au-delà des objectifs des politiques publiques.

Propositions :

- Analyser les demandes de subvention au regard des projets associatifs dans leur globalité, afin de prendre en compte leurs spécificités, leurs effets, leurs difficultés et leurs potentiels
- Eviter la substitution des subventions globales de fonctionnement par des appels à projets restrictifs, pour éviter de placer les associations en situation de concurrence
- Développer la logique d' « appel à initiatives » de manière à diminuer le niveau de contrainte sur les associations par la co-construction du cadre du partenariat et des critères de subvention et d'évaluation
- Limiter autant que possible le fléchage détaillé des subventions en privilégiant l'attribution de subventions globales de fonctionnement, comme moyen de soutenir les projets associatifs et la sécurisation des associations
- Développer une approche globale du soutien financier à chaque association, pour éviter le morcellement des demandes de financements

2. Conforter la vie associative

L'enjeu du soutien financier aux associations n'était pas la problématique première de ce travail, mais il apparaît de manière récurrente dans la plupart des réponses. De nombreuses associations s'inquiètent de l'évolution des subventions publiques, évoquant l'insécurité grandissante qu'elles subissent. L'Association des départements de France (ADF) et l'Association des maires de France (AMF) ont d'ailleurs affirmé que les associations seront les premières touchées par la réduction annoncée des dotations des collectivités territoriales.

Ces enjeux sont pris en compte par la circulaire du Gouvernement, en cours de finalisation, concernant les « Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations », qui a pour objet la « *déclinaison de la charte des engagements réciproques et le soutien public aux associations* »².

Ce texte remet à plat les modalités du partenariat pouvoirs publics - associations. Ainsi, concernant la réglementation européenne, la circulaire prévoit la mise en place de règles stables d'application et sécurisantes. Il s'agit de mieux déterminer ce qui relève de la sphère économique et qui, par voie de conséquence, entre dans le champ d'application de la réglementation européenne, indiquant notamment que « *seuls les soutiens apportés chaque année à quelques milliers d'entreprises*

² Cette circulaire abrogera celles du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'État avec les associations dans les départements, du 1er décembre 2000 relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'Etat et les associations, du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations, du 16 janvier 2007 n°5193/SG relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs et du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations.

associatives sont susceptibles d'être concernés par la réglementation européenne relative aux aides d'État ».

En matière de subvention, la circulaire affirme les principes de co-construction des politiques publiques (donnant lieu à des « appels à initiatives »), de transparence sur les mesures de soutien public aux associations et de délais de décision et de versement raccourcis. Elle évoque l'enjeu du soutien au fonctionnement global, souligne la nécessité de « privilégier le recours à la convention pluriannuelle d'objectifs ». Ces enjeux vont avec celui de l'emploi associatif, dont le poids dans la vie économique est important.

Propositions :

- A minima, maintenir le montant global des subventions aux associations
- Sécuriser dans le temps le financement des associations, en privilégiant le soutien pluriannuel, notamment via l'établissement de conventions pluriannuelles
- Etre vigilant concernant le soutien aux « petites associations » et leurs besoins spécifiques (y compris concernant les modalités de demande de subvention)
- Soutenir l'emploi associatif par la mobilisation du Département et des partenaires institutionnels (notamment dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement)
- Soutenir l'accès des associations à des locaux adaptés : un dispositif dédié pourrait être imaginé, en collaboration avec des communes ou intercommunalités
- Soutenir et valoriser le bénévolat associatif, via la formation, la mise en réseau
- Mobiliser et responsabiliser l'ensemble des institutions publiques et privées partenaires du Département sur l'importance du soutien au secteur associatif

3. Renforcer le rôle d'animateur territorial au Département

L'étude fait apparaître un positionnement privilégié du Département comme un acteur clé du territoire et du soutien à l'activité associative. Il est au croisement de multiples politiques publiques, en relation avec l'ensemble des acteurs locaux. Certaines associations évoquent en ce sens un rôle d'animation territoriale et de mise en réseau.

Propositions :

- Envisager la création un espace transversal de conseil, de ressources et de rencontre pour toutes les associations, sans substitution aux relations sectorielles développées par les directions
- Renforcer le rôle de mise en réseau du Département, par domaines de politiques publiques, et dans le cadre d'initiatives plus transversales
- Intégrer les enjeux associatifs dans les dispositifs d'animation et de coopération territoriale (projets sociaux de territoire, relations institutionnelles...)
- Veiller à inclure les enjeux associatifs et la parole des associations dans l'élaboration et la conduite des politiques départementales
- Accompagner et soutenir la mise en place d'un Conseil local de la vie associative (cf Charte d'engagements réciproques)

Une proposition transversale : décliner localement la Charte d'Engagements Réciproques

Le 14 février 2014, une « Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales » a été signée par le 1^{er} ministre, l'Association des régions de France (ARF), l'Association des départements de France (ADF), l'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), le réseau des territoires pour une économie solidaire (RTES) et le Mouvement Associatif (ex CPCA).

Cette charte a pour objectifs de permettre « une meilleure assise au dialogue civil, de redéfinir les mécanismes de concertation », dans une relation de confiance mutuelle ainsi que de « réfléchir aux modes de contractualisation entre l'Etat ou les collectivités locales et les associations ». Il s'agit là de reconnaître le monde associatif à la hauteur de son rôle et de son action en faveur de la cohésion et de l'innovation sociale, et de l'apprentissage de la citoyenneté.

C'est ainsi que pourront être déclinées certaines actions concrètes : rendre plus lisibles et plus transparents les critères de subventions, favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations, améliorer la gouvernance démocratique des associations par le non cumul des mandats, promouvoir la parité et la lutte contre les discriminations.

Cette charte recouvre de nombreuses propositions formulées au terme de cette étude. Elle pourrait être déclinée localement, comme c'est le cas dans d'autres collectivités. Elle pourrait permettre une discussion avec les acteurs associatifs, jusqu'à formaliser les engagements du Département et des associations. L'élaboration et la signature de cette charte nécessiteraient la mise en place d'un Conseil local de la vie associative, représentatif des associations du territoire.

4. Améliorer la qualité des relations partenariales

Malgré un bon niveau de satisfaction sur la qualité des relations entre le Département et ses partenaires associatifs, les associations critiquent la lourdeur et la complexité des processus administratifs et les délais. S'il n'y a pas de résistance à la justification des activités ni à l'évaluation, elles regrettent l'évolution d'un « *dialogue de fond* » vers un « *dialogue de gestion* », exprimant le souhait d'un échange sur le sens de l'action. Enfin, il existe un enjeu de transparence sur les critères d'attributions des subventions.

Propositions en matière de pilotage :

- Veiller à ce que le partenariat avec les associations soit nourri d'échanges sur le fond, notamment en favorisant la présence des agents « sur le terrain »,
- Au-delà de la réalisation de bilans de type administratif, favoriser l'évaluation partagée de l'action associative, à travers la co-construction des questionnements évaluatifs et des indicateurs d'évaluation, et à travers des analyses quantitatives et qualitatives,
- Distinguer les procédures de contrôle des procédures de gestion et d'évaluation

Propositions en matière de processus :

- Simplifier les processus et les supports de demande de subvention, d'instruction des dossiers, de prise de décision, de notification, et de versement (de nombreux chantiers internes au Département sont en cours, telle la dématérialisation de la demande de subvention)
- Diminuer chacun des délais cités ci-dessus, notamment pour assurer un financement aux associations en début d'exercice
- Mettre en place des systèmes de versement qui sécurisent davantage les associations, par exemple via des acomptes

Propositions en matière de transparence :

- Mieux communiquer sur les différentes modalités du soutien départemental aux associations (types de partenariats, types de subventions, interlocuteurs...), notamment via internet (plateforme dédiée)
- Systématiser l'information sur les critères d'attribution des subventions
- Diffuser publiquement les données concernant le soutien du Département aux associations

L'analyse a aussi fait apparaître des enjeux internes liés à l'animation de la démarche associative du Département et aux compétences des directions.

Propositions :

- Conforter l'instance d'échange de pratiques entre les agents qui s'occupent des relations avec les associations, dans la continuité du groupe de travail inter directions animé par la DVAEP
- Renforcer le rôle de la DVAEP comme lieu transversal de coordination et de ressource pour les directions concernant la vie associative du Département
- Développer une offre de formation interne : sensibilisation des pilotes d'activité aux réalités associatives et à l'histoire des associations, aux enjeux partenariaux ; formation des agents en charge du suivi des associations dans les directions en matière d'animation des partenariats, de suivi et d'évaluation

5. Quelles suites pour cette étude ?

La présente étude est un premier support de réflexion, qui a vocation à être mis en débat avec d'une part les Directions du Département, d'autre part avec les associations elles-mêmes. Des suites pourraient être données à ce travail.

Propositions :

- Organiser une restitution transversale du présent rapport lors d'un évènement auquel seraient invités l'ensemble des partenaires associatifs du Département
- Engager un dialogue dans la durée sur les principaux enjeux associatifs et co-construire des réponses concrètes
- Organiser des restitutions avec les directions qui le souhaitent et leurs partenaires associatifs
- Envisager des approfondissements de cette étude concernant la mesure des effets, notamment en recueillant cette fois le point de vue des citoyens, et concernant les spécificités liés à certains secteurs d'activité associative

L'ensemble des réflexions issues de ce rapport et les débats auxquels il peut donner lieu contribueront à la formulation d'une politique associative du Département.

Pour disposer du rapport complet et pour toute sollicitation concernant cette étude, contacter le pôle évaluation des politiques publiques de la DSOE

Secrétariat du SPGE : 01 43 93 96 55 – galvarez@cg93.fr